Projet d'école

Ecole libre

Saint-Martin Leuze

Table des matières

Regards croisés des divers intervenants… p.4
Projet éducatif p.5
Projet pédagogique p.6
1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2,5-5, 5-8, 8-10, 10-12 ans p.6
2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire p.6
3. Annoncer Jésus-Christ p.6
4. Nos projets p.7
Projet d'école p.8
1. Introduction p.8
2. Le projet de notre école p.8
3. Identification de notre école p.9
3.1 Description p.9
3.2 Organisation p.10
4. Nos priorités p.10
4.1. Construction des savoirs p.10
4.1.1. Apprentissage p.10
4.1.2 Evaluation p.12
4.1.3 Suivi pédagogique des élèves p.13
4.2 Vie sociale p.13
4.2.1 Communication p.13
4.2.2 Accueil p.13
4.2.3 Solidarité p.14
4.2.4 Entente p.14
4.2.5 Culture p.14
4.2.6 Ouverture sur le monde p.15
5. Et puis p.15
Les partenaires de l'école p.16
1. Le PMS p.16
2. Le PSE p.16
3. Le Comité de parents p.16
Règlement d'ordre intérieur p.17
1. Horaires des cours p.17
2. Organisation des récréations p.17
3. Sorties d'école p.18
4. Repas de midi p.19
5. Transport p.19
6. Discipline p.19
7. Absences p.20
8. Assurances p.20
9. Aide psycho-médico-sociale p.20
10. Education physique p.20
11. Cours de néerlandais p.21

12. L'inscription dans le secondaire p.21
13. La tenue p.21
14. Frais p.22

Règlement des études p.23
1. L'évaluation p.23
1.1 En primaire p.23
1.1.1 L'évaluation formative p.23
1.1.2 L'évaluation certificative/bilan p.23
1.1.3 L'évaluation externe p.23
1.2 En maternelle p.24
2. Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire p.24
3. Travail à domicile p.24
4. Contacts entre les parents et enseignants p.24

Ephémérides p.25
1. Réunions de parents p.25
1.1 En primaire p.25
1.2 En maternelle p.25
2. Congés scolaires p.25
3. Bulletins p.26
4. Activités p.26
5. Dates des conférences pédagogiques p.26

Sources Images :

www.pixabay.com

www.tfou.fr

Lui donner la confiance en son pas…
Pour l'emmener vers demain !

Regards croisés des divers interlocuteurs de notre école Saint-Martin

Le message DU POUVOIr organisaTEUR

- *Une école où TOUT le monde trouve sa place et est ACCUEILLI, et dans LAQUELLE on accorde UNe importance PARTICULière à chAQUE enfant.*

La conviction des enseignants :

Il fait bon vivre dans notre école St Martin grâce

- *AU dynamisme des EQUIPES : POUVOIR OrganisateUR, Comité de Parents, ACCUEIL extrascolaire, Enseignants.*
- *A L'OUVERTURE d'esprit, à la créativité et AUX projets QUE NOUS POUVONS y développer.*

L'opinion DU COMITé de parents:

- *Grâce à la qUALITé de l'enseignement dispensé, notre école St Martin s'agrandit d'année en année. Néanmoins, elle a SU rester UNE école de village et garder ce côté familial où chaqUE enseignant, CHAQUE membre DU personnel extrascolaire connaît SINGULIEREment chacUN de nos enfants.*

Projet éducatif

En étroite collaboration, avec vous, Parents, nous souhaitons, que votre enfant puisse au sein de notre Ecole :

- Développer sa personnalité.
- Accéder à l'autonomie et à l'exercice responsable de la liberté.
- Devenir acteur de vie sociale, soucieux de justice et de paix.
- Construire sa propre formation et identifier progressivement son profil personnel de vie.

Convaincus de ce que l'Homme se réalise pleinement dans sa relation à Dieu, nous voulons ainsi :

- Annoncer la Bonne Nouvelle du Christ.
- Enraciner la relation pédagogique dans l'Amour de Dieu, tel que Jésus l'a révélée.
- Offrir à chacun la liberté de construire sa propre identité en relation avec Dieu, de se sentir interpellé par l'Evangile.

Concrètement, nous afficherons tout au long de l'année, une série de slogans choisis par l'équipe éducative, durant un mois ou deux chacun, et nous y attacherons une attention toute particulière. Ce sont là les valeurs qui nous sont chères, et qui nous mobiliseront plus spécialement durant cette période. En voici un aperçu :

Equité

Ouverture à l'autre

Responsabilité

Entraide

Propreté-hygiène

Tolérance

Dialogue

Partage

Créativité

Respec

Accuei

Projet pédagogique : favoriser les passages

Pour réaliser ce projet : propositions de l'équipe éducative.

1. Organiser la scolarité en 4 cycles : 2,5- 5, 5-8, 8-10, 10-12 ans

Au cours de chacune de ces étapes, l'enfant est invité à développer ses savoirs : savoir-faire, savoir être et savoir-devenir adaptés à son évolution.

En permanence, les enseignants seront attentifs à mettre en place une stratégie de concertation afin de favoriser la transition entre chacune de ces quatre étapes.

Ils seront attentifs au bagage qu'amène avec lui l'enfant de 2.5 ans, et rassureront celui –ci quand il entrouvrira les portes du secondaire.

Pour ce faire, la pédagogie pratiquée est essentiellement ACTIVE, interpellant l'enfant, le plaçant en situation de projets à réaliser, de défis à relever. Elle lui insuffle le dynamisme nécessaire, pour passer du « désir naturel » d'apprendre à « l'acte difficile » d'apprendre.

La présence d'éducateurs bienveillants, mais sollicitant en permanence, permet à chacun de se développer dans un climat de confiance, sur le plan moral, intellectuel, culturel, affectif, social et physique.

Des évaluations régulières permettent à l'enfant et à ses parents de constater sa progression.

2. Expérimenter la réalité de la vie sociale, par la vie scolaire

Apprendre à vivre avec d'autres, se réalise au quotidien de la classe.
Apprendre avec les autres et pour les autres : base de tout climat d'écoute, d'expression, de dialogue.

Devenir partenaire dans le choix, l'organisation, la réalisation, l'évaluation des différentes activités du cycle.

Se connaître en identifiant progressivement ses sentiments et opinions.

Apprendre à les exprimer, à les faire comprendre aux autres et ainsi participer à la vie du groupe.

3. Annoncer Jésus-Christ

Entretenir vivante la mémoire de l'événement fondateur : la vie, la passion, la résurrection de Jésus-Christ.

Construire son identité, donner progressivement un Sens à la vie. Offrir des lieux et des temps de ressourcement, de prière véritable, d'expérience spirituelle, de célébration et de partage.

Créer l'opportunité de vivre concrètement des activités qui permettent à l'enfant de s'imprégner des valeurs évangéliques.

4. Nos projets

Organiser la remédiation pour les enfants en difficultés.

Aménager la cour de récréation.

Aménagement l'espace vert

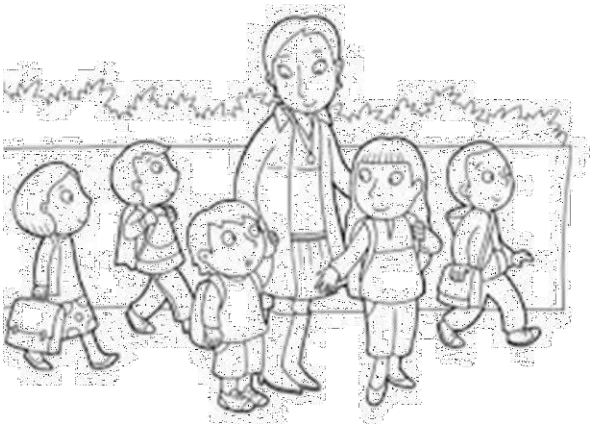

Projet d'école

1. Introduction

Le texte ci-dessous constitue notre projet d'établissement. Ce document exprime notre volonté collective de réaliser, pendant les trois prochaines années, les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret «missions » du 24 juillet 1997.

La réalisation de ce projet d'établissement qui est une œuvre collective nécessitera la collaboration de différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre du projet ne débute pas avec l'obligation décrétale : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de «capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à concrétiser. En choisissant ces quelques priorités, notre objectif est de les faire aboutir. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées à la réalité du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de notre projet, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au conseil de participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devrons- nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les actions de régulation nécessaires.
Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu tant au départ qu'au terme de notre projet d'établissement.

2. Le projet de notre école

Le projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre avec l'ensemble des acteurs et partenaires pour réaliser les projets éducatifs et pédagogiques du pouvoir organisateur.
Notre projet poursuit l'objectif suivant : centrer davantage la vie de l'école sur l'intérêt de chaque enfant et promouvoir la réussite de tous.

« Tous pour un, un pour tous »

Nous sommes donc déterminés à mettre en œuvre des actions concrètes qui visent

- à augmenter les chances de tous les enfants et à diminuer les inégalités entre eux,
- à mettre en place des outils pédagogiques adaptés.

La finalité de l'école reste l'apprentissage de compétences et de savoirs. Il y a lieu de trouver l'équilibre entre découverte et apprentissage.

Cette année encore, nous avons la chance de participer au programme Européen « Fruits et légumes et produits laitiers à l'école ». Nos élèves pourront donc bénéficier d'une distribution gratuite de fruits/ou légumes/ou produits laitiers, à chaque récréation, tous les jours, dans le but de contribuer à une alimentation saine.

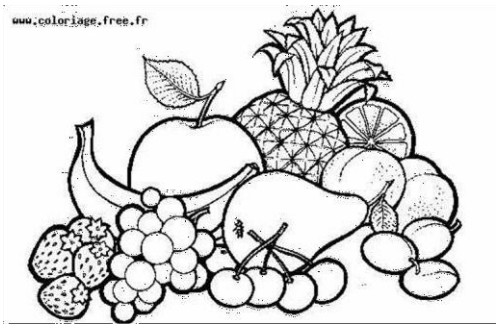

3. Identification de notre école

3.1 Description

L'école fondamentale Saint-Martin de Leuze est organisée par le Pouvoir Organisateur « A.S.B.L. Saint-Martin, route de Namêche, 32, 5310 Leuze-Eghezée ».
Madame Jacqueline Cooremans en est la présidente.
Le Pouvoir Organisateur déclare que l'école appartient à l'enseignement libre subventionné et dispense un enseignement catholique et une éducation basés sur la conception de vie fondée sur la foi catholique.
L'école organisée en cycles comprend une section maternelle et une section primaire.

Elle se situe en zone rurale et résidentielle. Elle accueille, chaque année, environ 360 élèves originaires des communes et localités avoisinantes, essentiellement de Leuze, Longchamps, Warêt et Les Boscailles et de niveaux socio - économiques et socio - culturels différents.

L'équipe éducative dirigée actuellement par Mr Sébastien Massart se compose de 12 enseignants primaires, de 6 enseignantes maternelles, d'une puéricultrice, de plusieurs maîtres d'éducation physique, d'une psychomotricienne, de trois maîtres de seconde langue et d'une enseignante chargée de la remédiation.
Une association de parents soutient l'action des enseignants et participe à la gestion en concertation.

3.2 Organisation

- En maternelle : L'accueil des plus jeunes est favorisé par la présence d'une puéricultrice qui apporte son aide à l'institutrice des classes d'accueil. Dans le courant de l'année, au prorata du nombre d'enfants, une classe supplémentaire est organisée. Cette année, vu le nombre d'élèves qui s'y prête, chaque classe est dédoublée.

- En primaire : le titulaire de classe n'est plus seul responsable de l'enfant ; celui-ci est en contact avec plusieurs enseignants du cycle.
  Les élèves de différentes «classes » participent à des projets communs et relèvent ensemble des défis.
  Soucieux d'instaurer cohérence et continuité dans les apprentissages, les enseignants travaillent en équipe éducative et pédagogique.

Favoriser les passages entre cycles et assurer le suivi de l'enfant au travers de toute sa scolarité est une priorité. A cet égard, des contacts sont entretenus avec les milieux d'accueil de 0 à 3 ans, entre les cycles, mais aussi avec le secondaire.

Le centre PMS sera intimement associé à ce suivi de chaque enfant.

4. Nos priorités

4.1 Construction des savoirs

4.1.1. Apprentissages

La pédagogie de notre école s'inscrit dans la volonté de construction des savoirs de l'enfant. Nous basons notre approche sur le travail effectué depuis plusieurs années et représenté par le schéma suivant :

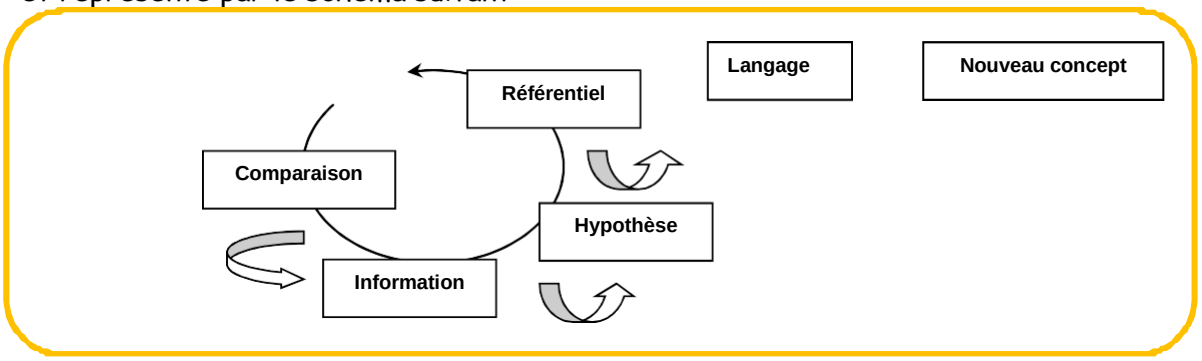

L'enfant est mis en situation d'apprentissage. Il fait appel à ses compétences, ses connaissances. Il recherche des informations, confronte ses idées, formule sa pensée, vérifie ses hypothèses et établit une nouvelle référence. Il étend sa conceptualisation.

Il est important de rendre l'apprentissage significatif pour l'enfant. Faire naître en lui le désir d'apprendre et le plaisir de découvrir, de respecter son rythme, sans négliger la valeur de l'effort et sa nécessité.

Les apprentissages atteindront le niveau des socles de compétences de base définis par la Communauté française, conformément à la législation. Le programme intégré rédigé par la Fédération de l'enseignement fondamental catholique y est d'application.

ACTIONS CONCRETES

Savoir lire, aimer lire.

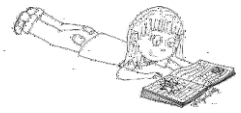

En première primaire, la lecture s'apprend par imprégnation, identification et structuration.

- Chaque classe dispose d'une bibliothèque et d'un centre de documentation.
- Abonnements à des revues.
- Création d'un espace lecture agréable.
- Mise à la disposition des enfants de livres actualisés de français pour tous les cycles. Le plaisir de lire est indissociable de l'acte de lire.
- Lecture encouragée dans toutes les classes primaires.
- Prêts de livres de l'école, aux enfants.
- Participation à différentes animations de lecture (marmothèque, fureur de lire…) organisées par le Centre culturel d'Eghezée.

En mathématiques.

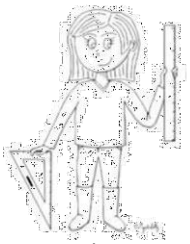

La construction des compétences sera abordée par des activités fonctionnelles suivies d'activités de structuration.
Les compétences spécifiques sont : savoir établir des liens logiques, structurer l'espace et ses composantes, mesurer des grandeurs et calculer sur des nombres.

- De nouveaux livres adaptés aux socles de compétences sont mis à la disposition des enfants.

En éveil

Les activités d'éveil visent à susciter des attitudes telles que la curiosité, l'esprit critique et l'émerveillement, mais aussi des aptitudes à structurer et mettre en relation des éléments du réel qui nous entoure, c'est-à-dire le milieu dans lequel les enfants sont amenés à s'épanouir.
Favoriser par l'éveil le développement de la culture générale est une réelle priorité durant l'ensemble de la scolarité.

- *Comprendre le temps, l'espace, la matière, l'homme sont les pôles d'intégration abordés de la maternelle à la sixième primaire.*

4.1.2. Evaluation

Le système d'évaluation formative permettra un diagnostic régulier de l'évolution de l'enfant afin de procéder à des remédiations rapides, individuelles ou en groupes de niveau et favoriser la réussite. L'enfant est acteur de son évaluation. Il a droit à l'erreur qui devient questionnement et source de progrès. (Voir règlement des études, au point 6.)
Le cahier d'évaluations ou farde de route reste un outil de communication important pour le suivi de l'enfant.
L'évaluation certificative se réfère aux socles de compétences et est transmise aux parents sous forme de bulletin récapitulatif.
En fin de sixième primaire, les enfants prennent part aux examens cantonaux. La réussite de cette évaluation détermine l'octroi du certificat d'études de base (CEB)

ACTIONS CONCRETES

- *L'enfant a une farde de route qui recueille les tests permettant l'évaluation formative. On y trouve tout ce qui a trait à l'évaluation dans tous les domaines de la personnalité de ce jeune être en devenir : sensori-moteur, intellectuel, socio-affectif. Cette farde se veut le lien entre l'école et la famille. Elle se veut le lieu où l'enfant pourra régulièrement mesurer ses difficultés, mais aussi ses réussites et ainsi mieux cheminer. L'élève a droit à l'erreur qui le fera progresser s'il en connaît les causes. Il pourra y remédier avec son enseignant et les autres enfants.*
- *Les tests sont formulés en terme de compétence et ainsi les critères mieux déterminés et compréhensibles par tous.*
- *Trois niveaux d'acquisition : maîtrisé, en voie d'être maîtrisé, non maîtrisé.*
- *Absence de points pour éviter les comparaisons entre enfants qui travaillent selon leur possibilité et leur rythme, en 1ère et 2ème primaire.*
- *Deux fois par an, un bulletin sera remis à l'enfant et à ses parents pour signature. Celui-ci, de configuration adaptée pour chaque cycle, reprend les compétences ciblées. Il permettra de faire le point sur les progrès de l'élève. Un bulletin du travail journalier sera transmis à Pâques.*

4.1.3. Suivi pédagogique des élèves

Dans les différents cycles, les apprentissages de chaque discipline sont engagés dans un processus de continuité.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de réunions pédagogiques et de concertation.
- Dans la mesure du possible, résidence d'un même cycle dans un même bloc d'immeuble pour faciliter la communication.
- Même référence et guide pédagogique : le programme intégré édité par la Fédération de l'enseignement fondamental.

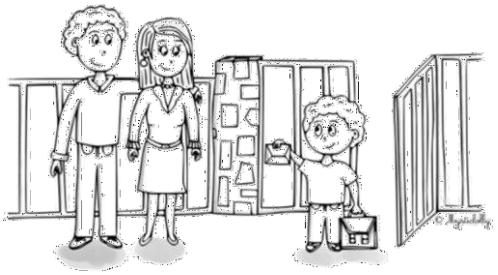

4.2 Vie sociale

4.2.1 Communication

Assurer l'information : outil de communication, moyen de compréhension et de participation à la vie de l'école.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place de cellules de réflexion et d'actions sur des points comme la sécurité, les animations, les festivités, l'environnement de l'école…

4.2.2 Accueil

Améliorer l'accueil des différents acteurs de l'école.
Donner à chacun des points de repère et des consignes de vie en groupe.

ACTIONS CONCRETES

- Garderie le matin dès 06.30 et après les cours jusqu'à 18.30 : les enfants disposent de jeux éducatifs variés et disposent des deux salles, des chalets et de la cuisine pour évoluer sous la surveillance de plusieurs animatrices.
- Le mercredi, une garderie est organisée de 12h à 18h.
- Etude dirigée de la P1 à la P6
- Elaboration d'un règlement de vie pour et avec les enfants : « Charte du citoyen élève."
- ……

4.2.3 Solidarité

Prendre conscience des différences, en gérer les rapports et en mesurer la richesse.

ACTIONS CONCRETES

- Mise en place d'un dispositif stimulant l'entraide entre élèves.
- Participation à des événements sociaux, ex : vivre des classes intergénérationnelles (maison de repos, hôpitaux, personnes handicapées).
- Fonds de solidarité pour les départs en classes de dépaysement. (Contact avec le directeur)

4.2.4 Entente

Gérer l'agressivité et l'ennui.

ACTIONS CONCRETES

- Poursuivre l'aménagement des espaces de détente, cours de récréation, etc. Les enfants pourront s'adonner à des activités sportives et psychomotrices.
- Achats de jeux d'extérieur. Aménagement des cours.
- Aménagement des locaux nouvellement construits.
- Présence d'une animatrice dirigeant des activités ludiques ou de bricolage pendant le temps de midi.

4.2.5 Culture

Faire de l'enfant un artiste.
Lui permettre de développer son imaginaire et sa créativité et d'en prendre conscience en termes d'épanouissement de sa richesse intérieure.
Lui permettre d'exprimer sa sensibilité et de s'ouvrir à celle d'autrui, pour un enrichissement mutuel et une participation active et profonde à la vie de groupe.

ACTIONS CONCRETES

- *Organiser des* visites de musées, de lieux culturels, d'expositions…
- Avoir des contacts avec des artistes.
- Se rendre au théâtre, au cinéma.
- Embellir l'environnement immédiat de l'enfant tant au niveau des locaux, des classes que des lieux communs (cours de récréation…)
- S'initier à différentes techniques et divers matériaux.
- Produire des peintures, sculptures, graphismes, affiches et les exposer.
- Organiser une fête des enfants, rencontre autour d'un thème choisi, en collaboration avec les parents et le Pouvoir Organisateur.
- Production de spectacles autour d'une idée, d'un événement, d'une création artistique.

- *Donner à notre école UNE identité ARTISTIQUE, par exemple, SOUS forme de PEINTURES visibles DU monde EXTERIEUR.*
- *Faire DÉCOUVRIR le monde sonore AUX enfants, par des animations, des activités MUSICALES, avec l'aide de personnes RESSOURCES.*
- *Organiser des spectacles HAUTS en COULEURS lors de la fancy-fair ANNUELle.*

4.2.6. Ouverture sur le monde

Faire découvrir à l'enfant le monde auquel il appartient.
L'initier aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), en tant qu'outil de communication, d'information et d'apprentissage. Chaque classe dispose d'ordinateurs, de la 1ère maternelle à la 6ème primaire.
De nombreux logiciels, tant d'information que d'exercisation sont utilisés pour chaque niveau.

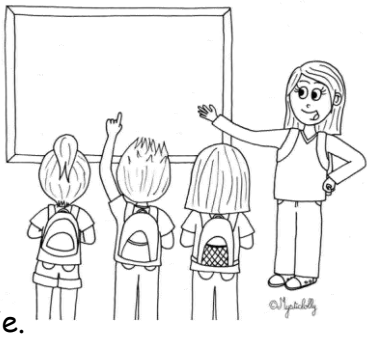

ACTIONS CONCRETES

Le monde environnant.

- *Visite* de sites historiques, d'usines locales, d'entreprises.
- Inviter des personnes ressources autour des thèmes : un métier, une vie.
- Inviter des auteurs pour découvrir la littérature.
- Voyage d'étude à l'étranger : En France pour les 5ème et 6ème primaires
- Classes de découverte : musicales, de forêt, de mer, de patrimoine, de ferme, selon les projets et les années.
- Participation aux expositions et activités du Centre Culturel de la Commune.

Initiation AUX médias.

- Acquisition par la récolte de piles, d'imprimantes pour toutes les classes.
- Formation à l'outil (NTIC).
- Achat de CD Rom éducatifs et ludiques pour initier les enfants à la manipulation de l'ordinateur.

5. Et puis …

- Chaque projet ne peut être décrit avec minutie. En effet, les mener à bien implique une part de créativité, d'imprévisible, de construction qu'il serait regrettable d'enfermer dans un carcan de prévisions et lettre à respecter.
- L'artiste ne peut créer sans liberté. Faire de l'enfant un citoyen, c'est bien ; l'aider à devenir un adulte responsable, c'est encore mieux.

« Dans le cadre de son projet éducatif, l'école veut accueillir les enfants, tous et chacun, comme une personne unique différente ; les respecter dans leur démarche propre, les aider à développer leur personnalité sans vouloir les « couler dans un moule quelconque », les conduire à leur plein épanouissement d'être libre et responsable».

Programme intégré, S.E.G.E.C.

Partenaires de l'école

1. Le P.M.S.

(Centre P.M.S. rue de Dave, 55. 5100 Jambes. Tél. 081/ 30 27 00).

Le CPMS est présent dès la 1ère maternelle pour favoriser le développement et l'épanouissement de l'élève, « être bien dans sa tête, dans son corps et dans ses relations » à travers des observations, des animations, des entretiens, des échanges avec l'équipe éducative, les parents, les spécialistes, …
L'équipe constituée d'une psychologue, d'une infirmière et d'un assistant social :

- est à votre écoute par téléphone ou sur rendez-vous.
- participe aux conseils de classe
- informe sur les parcours scolaires, sur différents thèmes dans un but préventif, de promotion à la santé…
- accompagne tout au long de la scolarité dans son développement personnel, social, scolaire, …
- conseille de manière neutre et indépendante avec un regard psycho-médico-social.
- oriente parfois vers d'autres services, vers des spécialistes, vers d'autres formes d'enseignement.

Vous pouvez demander un éclairage à l'équipe pour une situation pouvant avoir des conséquences sur la scolarité de votre enfant. Les interventions sont gratuites, les conseils sont délivrés à titre consultatif et l'équipe est soumise au secret professionnel.
Remarque : les missions d'un CPMS sont décrites par décret (14 juillet 2006).

2. Le P.S.E. (Service de Promotion de la Santé à l'Ecole)

Rue de Dave, 124 , 5100 Jambes Téléphone : 081/30-22-23

Parce que la Santé et l'Epanouissement sont l'affaire de chacun !Le service de Promotion de la Santé à l'Ecole (PSE), agréé et subsidié par la Direction Générale de la Santé de la Communauté Française, est à l'écoute des préoccupations de santé des élèves au sein des écoles libres desservies par les équipes de Namur, Jambes, Tamines, Dinant et Walcourt.
Les missions :

- Assurer le suivi médical des élèves par le biais des bilans de santé.
- Assurer le suivi des vaccinations.
- Assurer la promotion d'actions en faveur de la santé à l'école dans le but de favoriser le bien-être de l'élève et sa qualité de vie tout au long de sa scolarité. Le service PSE accompagne les écoles dans la mise en place de leur projet santé en collaboration avec les services PMS, la communauté éducative, les enfants et leurs parents.
- Assurer la gestion des situations liées à l'apparition de maladies infectieuses dans l'école.

3. Le comité de parents

L'école a la chance de bénéficier de l'aide d'un comité de parents pour les festivités et l'aménagement de nos lieux. Plusieurs réunions sont organisées durant l'année afin d'organiser des festivités (Saint-Nicolas, Carnaval, souper d'école…)
Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le comité : parents@stmartinmail.com
Président : Monsieur Misson

Règlement d'ordre intérieur

1. Horaires des cours

POUR **P1-P2-P3 :**

Matinée : 8h 35 à 10h30 et 10h50 à 12h30.
Le **mercredi** : sortie à 12 h

Après-midi : 13h30 à 14h45 et 15h à 15h20

POUR **P4-P5-P6 :**

Matinée : 8h35 à 10h10 et 10h30 à 11h50

Le **mercredi** : sortie à 12h.
Après-midi : 12h50 à 14h30 et 14h45 à 15h20

POUR M1-M2 :

Matinée : 8h35 à 10h50 et 11h10 à 12h00.

Le **mercredi** : sortie à 12 h.
Après-midi : accueil sieste: 12h50 à 15h20
M1 sieste : 13h30 à 15h20

POUR M3

Matinée : 8h35 à 10h20 et 10h40 à 12h

Le **mercredi** : sortie à 12h.
Après-midi : 13h à 14h30 et 14h50 à 15h20.

Les parents veilleront à ce que leur enfant soit bien présent à l'école pour le début des cours.
Un quart d'heure est laissé aux parents de la classe d'accueil et de M1 pour favoriser le passage difficile des bras de maman à ceux de «madame ».

L'école s'engage à accueillir les enfants dès son ouverture et à exercer une surveillance active pendant le temps de présence des enfants à l'école.

Pour la modique somme de 1,25€ de l'heure, une garderie est assurée, dès 06h30 ainsi que de 15h30 à 18h30. Le mercredi, une garderie est organisée de 12h à 18h.

N° de GSM garderie : 0472/ 68 98 10 Responsable: Madame Nathalie

Une étude dirigée est organisée pour les élèves des classes primaires, de 15h30 à 16h30.

2. Organisation des récréations

La surveillance des récréations est confiée en journée au personnel enseignant, et durant le temps de midi, à du personnel extérieur.

Une aire de jeux sécurisée a été construite exclusivement pour les élèves de maternelle afin de leur réserver un endroit agréable.
Pour des questions de sécurité et de gestion, les GSM des élèves ne sont pas autorisés sur le site de l'école. Ils seront interceptés par le professeur ou l'éducateur. Les récréations étant des moments indispensables de détente physique, les jeux électroniques resteront à la maison. Cela préservera la vie sociale et évitera la convoitise.

3. Sorties d'école

Afin d'assurer une plus grande sécurité, les sorties de l'école s'effectueront de la manière suivante :

En maternelle :
Les enfants attendent leurs parents dans leur classe.

En primaire :
Les enfants attendent leurs parents dans la cour, derrière les cônes. Ceux qui rentrent "seuls" chez eux auront une autorisation écrite validée par le titulaire.

À chaque sortie, les parents parquent leur voiture sur la place, près du magasin Geulette, ou le long de la route, en respectant l'aire de déchargement proche de l'entrée. (Dépose-minute) Ils viennent à pied reprendre leur enfant à l'école. Ils attendent à l'extérieur de la cour jusqu'à l'ouverture de la grande barrière, afin de permettre une sortie des enfants en toute sécurité. Pour la paix avec les riverains, veuillez respecter les places de parking et éviter de laisser tourner le véhicule ! Il peut arriver qu'un camion rentre dans l'entreprise de transport située devant l'école. Veillez à ne pas vous garer devant l'entrée. Les parents qui confieront leur enfant à une tierce personne pour les trajets de retour sont priés d'en avertir par écrit le titulaire concerné ou la direction.

Le matin, il vous est demandé de ne pas vous garer dans l'allée de l'entrée : les manœuvres de recul sont un réel danger pour les enfants arrivant à l'école.
Afin de filtrer les entrées, une seule barrière sera ouverte le matin : celle donnant accès à la petite cour devant le bureau. Le surveillant sera posté à cet endroit.

Si des parents veulent autoriser leur enfant à sortir, alors que celui-ci dîne d'habitude à l'école, ils voudront bien fournir un écrit et savoir qu'ils sont seuls responsables de leur enfant pendant cette sortie.

L'accès aux locaux de classe est interdit pendant les heures de cours sauf autorisation de la direction.

4. Repas de midi

L'école organise une surveillance pour le repas et le temps de midi au prix de 6€ par trimestre. Ainsi, à la demande des parents, les enfants sont pris en charge et peuvent prendre du potage gratuit. D'autre part, pour le repas chaud, le menu est distribué le mois précédant la consommation et payé par virement bancaire exclusivement. Pour les maternelles, 4,50€ ; pour les primaires, 5,50 € par repas. Les réservations doivent être remises dans les temps !!
Les boissons en bouteilles de verre ainsi que les boîtes de conserve seront évitées aux repas.

5. Transport

Un transport en bus est organisé pour les arrivées et les sorties de l'école.
Les écoles situées sur le territoire de la commune du domicile de l'élève sont privilégiées. Celles qui se trouvent à une distance inférieure à 4 kilomètres sont toutes considérées comme la plus proche.

Aucune prise en charge ne sera proposée lorsque la distance calculée entre le domicile de l'élève et l'école où il est inscrit est inférieure à 1 km. Une exception est toutefois prévue au seul motif d'une restriction sévère de mobilité de l'élève.

Le transport est gratuit de 2.5 à 12 ans.

Il est possible de modifier la fréquence des jours de transport de l'élève sans frais supplémentaires.

6. Discipline

L'école sera attentive au respect des autres, à la communication, aux valeurs véhiculées dans les jeux, à la bonne tenue du mobilier et des locaux scolaires et à l'application des consignes.
Toutes sanctions corporelles sont à rejeter mais un système de punitions en fonction de la gravité des cas est établi :

- rappel à l'ordre avec un mot pour les parents, dans le journal de classe.
- travail prescrit et constructif, ou service à la communauté.

Les sanctions prendront leur justification là où a été lésé le respect des autres ou des lieux.

A partir de la P2, tout enfant qui n'aura pas respecté les lois et les règles passera devant le conseil de discipline de l'école et les sanctions adéquates suivront.

Après chaque incident, les parents seront convoqués au bureau pour explications des faits et pour envisager un programme de compréhension de ce que l'enfant peut et ne peut pas commettre au sein de l'école.

7. Absences

Pour rester dans la légalité, **l'enseignement** étant obligatoire dès la 3ème maternelle, les absences doivent toujours être signalées à l'enseignant ou au directeur dès le premier jour (avant 9 h) par téléphone et justifiées :

- Pour 1 ou 2 jours, un mot des parents suffit, laissé à l'appréciation de la direction quant au motif. (ex : « raisons familiales » n'est pas un motif valable !)
- Au-delà de 2 jours, un certificat médical est obligatoire.

Suivant la réglementation des centres médicaux, les enfants malades doivent être gardés chez eux jusqu'à guérison totale. Toute maladie contagieuse sera immédiatement communiquée à la direction.

La loi ne permet pas d'anticiper ou de prolonger les vacances scolaires ou congés légaux.

Au 9ème demi-jour d'absence non-justifié, la direction est tenue d'avertir l'inspection qui prendra des mesures contraignantes.

8. Assurances

Tout élève est assuré à l'école et sur le chemin de l'école. En cas d'hospitalisation, les frais occasionnés par le choix d'une chambre particulière ne sont pas pris en charge par les compagnies d'assurances.

L'assurance n'intervient pas pour les vols mais pour certains dégâts matériels comme bris de lunettes (max 25€).

9. Aide psycho-médico-sociale

L'école dispose d'un service P.M.S. auquel tout parent ou enseignant pourra s'adresser lorsqu'il est confronté à la difficulté scolaire d'un enfant

(Centre P.M.S. rue de Dave, 55. 5100 Jambes. Tél. 081/ 30 27 00).

10. Education physique

Les enfants seront munis de leur matériel:

Pour l'éducation physique :

- pantoufles de gymnastique
- short, tee-shirt ou costume de sport adéquat.

Le tout sera **marqué** au nom de l'enfant.
Les enfants dans l'incapacité de suivre le cours d'éducation physique seront exemptés uniquement par un certificat médical. Celui-ci ne peut excéder une durée maximale de trois mois.

En primaire

Les cours d'éducation physique auront lieu **chaque lundi ou mardi matin**, dans le complexe du hall omnisports d'Eghezée.
Les différentes salles sont magnifiquement équipées en matériel de gymnastique, sports et psychomotricité. Les enfants auront **2 périodes d'éducation physique** consécutives.

En maternelle

Les petits de maternelle bénéficient de deux heures de psychomotricité, chaque semaine, avec une psychomotricienne. L'apprentissage des langues

Dès la maternelle, l'éveil aux langues commence à l'école.
En primaire, cet apprentissage se poursuit à raison :
- Pour les P1 – P2, d'une période d'éveil à la langue
- Pour les P3 – P4, d'un cours de seconde langue Néerlandaise obligatoire
- Pour les P5 – P6, d'un cours de seconde langue Néerlandaise obligatoire

11. L'inscription en secondaire

En janvier, les élèves inscrits en 6ème primaire reçoivent une fiche personnelle qui permet aux parents de les inscrire dans l'école secondaire de leur choix.
Une entrevue est organisée à l'attention des parents pour expliquer toutes les démarches à effectuer.

12. La tenue

L'enfant se présente à l'école dans une tenue décente, propre et simple : une tenue adaptée aux activités. Le maquillage, le vernis à ongles et les bijoux sont totalement déconseillés. En cas de difficulté à ce propos, la direction se réserve le droit d'interpeler l'enfant.

13. Frais

Les enfants de primaire seront transportés en bus, à Eghezée pour l'éducation physique.

Les cours de gym couteront 3,80€ chaque semaine.

Une note de frais par élève et par trimestre sera établie.

Pour les activités culturelles, on demande 5€ par trimestre, frais couvrant uniquement les spectacles, le transport étant également pris en charge par l'administration communale !

Les sorties scolaires :

En maternel
M1 – M2 – M3 : Sorties scolaires 45 € maximum
M1 – M2 – M3 : Activités culturelles 5 € par trimestre
M3 : Classe de dépaysement 118 €

En primaire
P1 – P2 : Classes de dépaysement 185 €
P3 – P4 : Sorties scolaires 50 € maximum
P5 – P6 : Classes de dépaysement 215 €
P1 – P2 – P3 – P4 – P5 – P6 : Activités culturelles 5 € par trimestre

Les temps de midi : 6 € par trimestre.

Les garderies et les études : 1,25 € l'heure entamée.

Les photos et abonnements revues et livres : libre choix

Règlement des études

Le règlement des études est prévu pour définir :

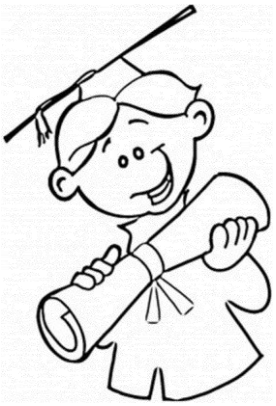

- Un travail scolaire de qualité ;
- Les procédures d'évaluation des élèves.

1. L'évaluation

1.1 En primaire

Les enfants de primaire seront soumis à deux types d'évaluation.

1.1.1 L'évaluation formative

Elle vise à expliciter à l'enfant la manière dont
il développe les apprentissages et les compétences. L'enfant peut ainsi prendre conscience de ses progrès et d'éventuelles lacunes pour envisager avec l'enseignant des pistes d'amélioration. Cette fonction fait partie intégrante de la formation : elle reconnaît à l'enfant le droit à l'erreur. Les observations ainsi rassemblées ont une portée indicative et formative, elles n'interviennent pas dans le contrôle final.

1.1.2 L'évaluation certificative/bilan

Celle-ci s'exerce au terme de différentes étapes d'apprentissage et d'éventuelles remédiations. L'enfant y est confronté à des épreuves dont l'analyse des résultats est communiquée dans **un bulletin**. Cette analyse complète les autres informations issues du dossier de l'enfant pour la décision finale de réussite.

Deux fois par année, les parents recevront un bulletin où seront détaillés les savoirs et les compétences évalués et leur degré d'acquisition. Les enfants posséderont aussi **une farde de route ou cahier d'évaluation** contenant leurs travaux. Dans cette farde se trouvera un document présentant une évaluation de leurs capacités à apprendre et d'éventuelles remarques de comportement.
Les parents ont l'obligation de prendre connaissance de ces différents documents et de les signer.

1.1.3 L'évaluation externe

Au terme du cycle 5/8, et 10/12, les enfants seront soumis aux épreuves d'évaluation prescrites et rédigées par le Conseil central de l'enseignement catholique, contrôlant si

les enfants ont atteint les socles de compétences pour un passage à un niveau supérieur d'étude. Les résultats sont traités en interne et non accessibles aux parents.
Les élèves de P2 et P4 participent à l'évaluation interdiocésaine mise en place par l'enseignement catholique.
Les enfants de P6 participent à l'évaluation cantonale en vue de l'obtention du CEB (certificat d'études de base).

1.2 En maternelle

L'enfant aura **un cahier de vie et/ou une farde de communication** où parents et enseignants pourront insérer des messages. Dès que le cahier ou la farde se trouve dans le sac d'école de l'enfant, les parents doivent le compulser et le retourner à l'enseignant.

2. Informations à communiquer par l'enseignant aux parents en début d'année scolaire

Une réunion d'information aura lieu dans chaque cycle, les enseignants informent les parents sur :

- Les compétences et les savoirs à développer dans l'école fondamentale
- L'existence des socles de compétences
- Les moyens d'évaluation
- Le matériel que l'enfant doit avoir en sa possession
- Le travail à domicile

3. Travail à domicile

Des travaux englobant devoirs, leçons, lecture, activités de recherche ou de préparation seront demandés à l'élève en fonction de son niveau d'enseignement. Ils doivent impérativement pouvoir être réalisés sans l'aide d'un adulte. L'enfant aura accès aux documents référentiels dont il aurait éventuellement besoin. Ces travaux seront inscrits au journal de classe et prévus non pour le lendemain mais programmés dans la semaine.

4. Contacts entre les parents et les enseignants

Ceux-ci n'auront lieu en aucun cas pendant les périodes réservées aux cours. Les parents sollicitent un rendez-vous auprès des enseignants par le biais du journal de classe ou en passant par la direction.

Celle-ci est à votre disposition pour tout problème d'ordre pédagogique ou d'organisation.

Le présent règlement ne dispense pas les élèves et leurs parents de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement

Ephémérides

1. Réunions de parents

1.1 En primaire

Dès fin août, une réunion de parents est organisée dans chaque classe ou cycle.

Il est important d'assister à cette première prise de contact avec l'enseignant de votre enfant qui vous donnera les informations et exigences requises pour bien commencer l'année et travailler en parfaite coordination « professeurs parents ».

Une seconde réunion est programmée en janvier. Les parents recevront un horaire de passage et auront un contact individuel avec l'enseignant de leur enfant ou la direction.

Enfin, une dernière réunion de parents aura lieu début juillet.

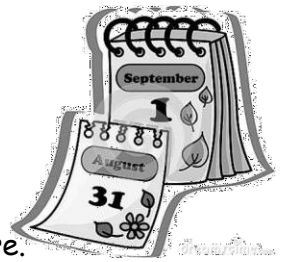

1.2 En maternelle

- Un souper de bienvenue est organisé par les classes d'Accueil-M1-M2
- Une réunion de parents est prévue pour les classes de M3, début septembre.

2. Congés scolaires

- Rentrée scolaire : le lundi 28 août 2023
- Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles : le mercredi 27 septembre 2023
- Congé d'Automne : du samedi 21 octobre au dimanche 5 novembre 2023
- Vacances d'hiver : du samedi 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024
- Congé du mardi gras : le mardi 13 février 2024
- Congé de détente : du samedi 24 février au dimanche 10 mars 2024
- Lundi de Pâques : le lundi 1er avril 2024
- Vacances de printemps : du samedi 27 avril au dimanche 12 mai 2024
- Lundi de Pentecôte : le lundi 20 mai 2023
- Fin des cours : le vendredi 5 juillet 2023

3. Bulletins

19 décembre 2023
29 mars 2024
2 juillet 2024
Réunion individuelle avec les parents : semaine du 15 janvier 2024

4. Activités

15 septembre 2023	Comité de Parents	Apéro et pain saucisse party
6 octobre 2023	Acc-M1-M2	Souper de bienvenue
Du 21 au 24 novembre 2023	P1-P2	Voyage à Massembre
Du 11 au 15 décembre 2023	Garderie	Marché de Noël
Du 14 au 21 février 2024	Ecole	Festival du livre
10 mars 2024	Comité de Parents	Marche ADEPS
21 mars et 29 mars 2024	P1-P2	Venue de Maud Rogier
23 mars 2024	M3	Souper
Du 3 au 5 avril 2024	P5-P6	Voyage à Ambleteuse
19 avril 2024	P5-P6	Souper
Du 31 mai au 3 juin 2024	Ecole	Fancy-Fair
17 mai 2022	Accueil-M1	Journée à la ferme
28 juin 2024	Comité de Parents	Apéro d'été
Du 1er au 3 juillet 2024	M3	Voyage à Chevetogne
Dates à déterminer	P1-P2	Souper
Date à déterminer	M1	Excursion à la ferme
Date à déterminer	M2	Excursion

5. Dates des conférences pédagogiques

Le jeudi 23 novembre et le vendredi 24 novembre

Deux dates restent à déterminer.